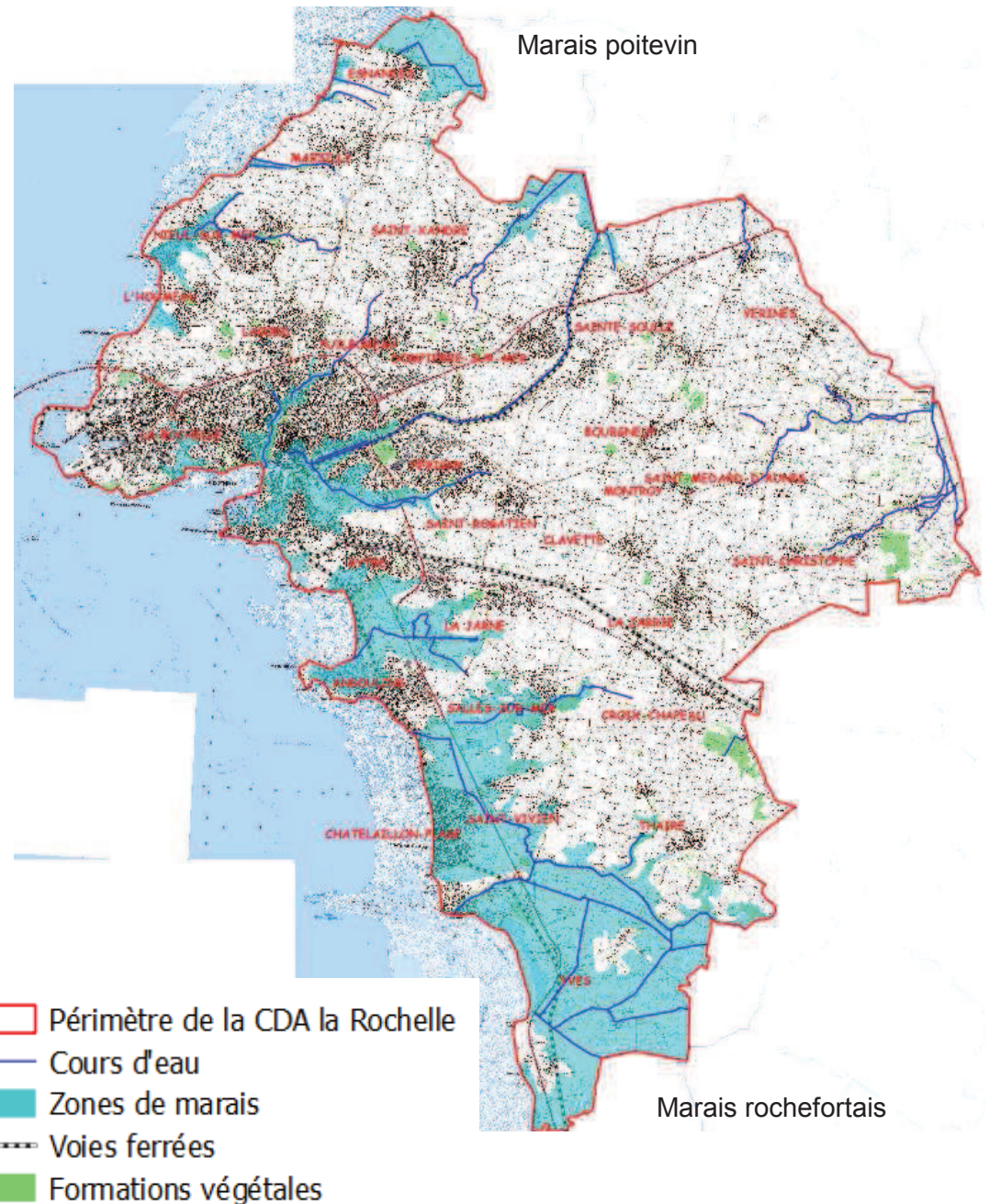


3.3.2 – Unité Géographique des Marais

Unité Marais : caractéristiques générales

Les marais sont des :

- > zones basses de 0 à 5m d'une superficie de 6500 ha (20 % du territoire de la CDA), principalement localisées sur la frange littorale à l'interface des milieux maritimes et continentaux, et périodiquement envahies par les eaux marines et pluviales
- > zones historiquement aménagées par l'Homme qui en a modifié son fonctionnement hydraulique, par la mise en place d'un réseau de canaux
- > zones caractérisées par une superposition complexe d'usages et d'activités (agriculture, urbanisation, tourisme, loisirs, infrastructures, équipements...) au sein d'espaces naturels à forte valeur environnementale et paysagère



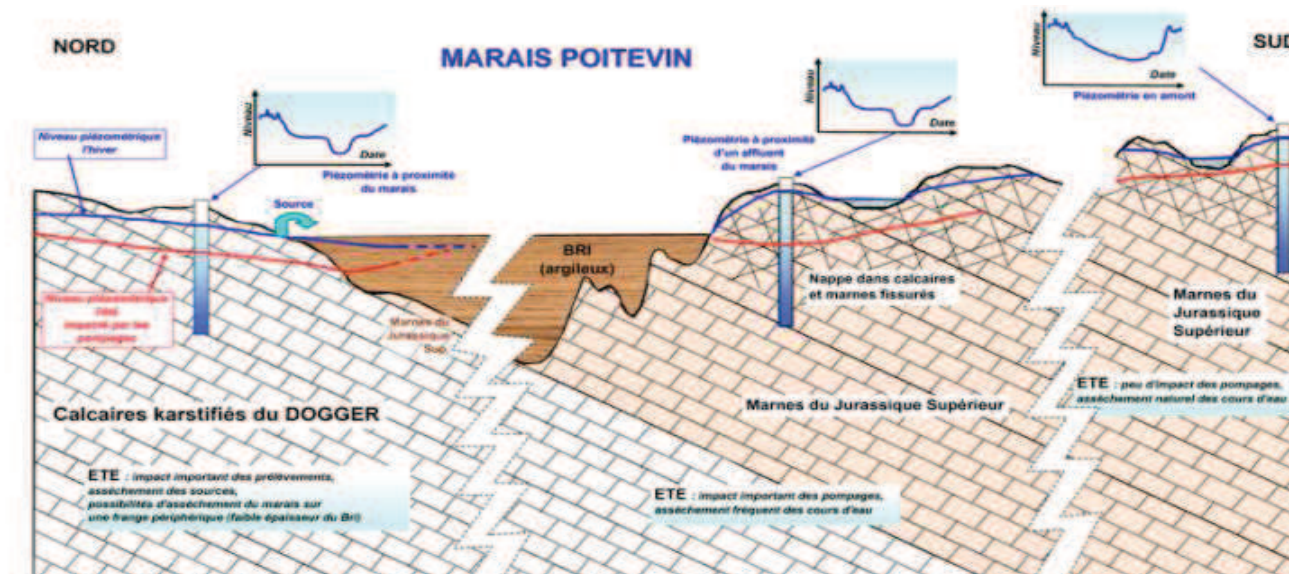
Unité Marais : milieu naturel

• L'atypicité de ces milieux tient aussi à l'histoire géologique, hydrogéologique et climatique, qui caractérise les paysages des marais atlantiques :

– les sols sont constitués d'argiles imperméables (bri) déposées sur substrat marnocalcaire traversé par un maillage de nappes libres superficielles ; la ressource en eau y est aisément accessible mais vulnérable ;

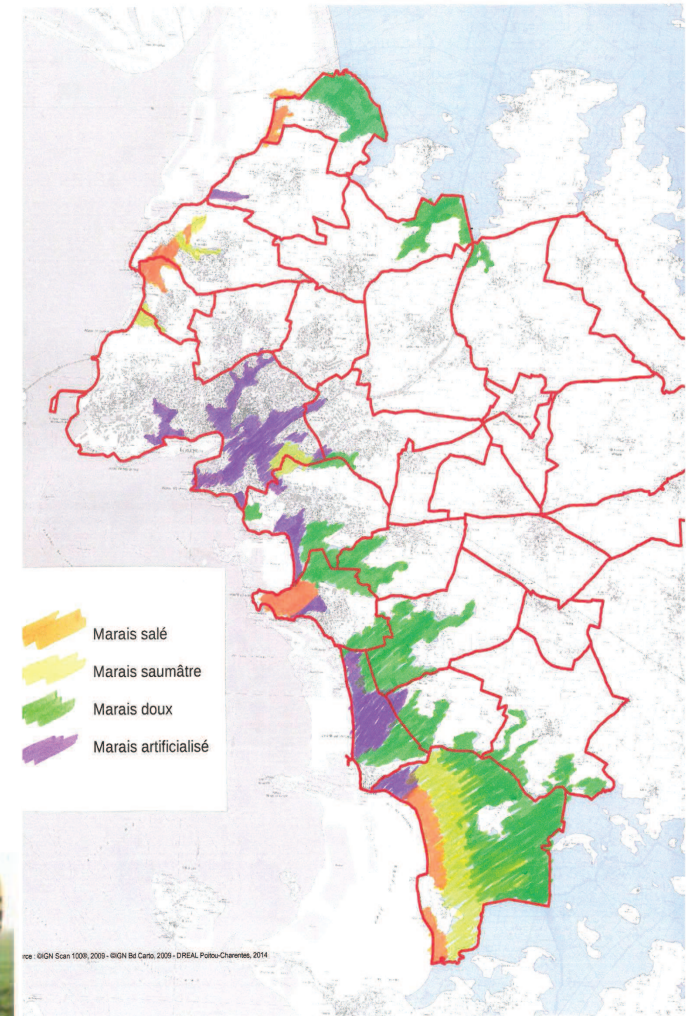
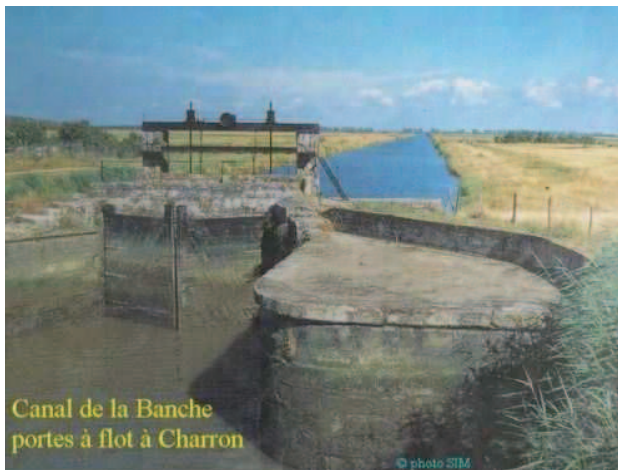
– le battement des nappes est lié à l'influence de la mer (grandes marées et tempêtes), de la pluviométrie et du ruissellement depuis les plateaux environnants ;

– les conditions climatiques sont particulières (temps sec, chaud, ensoleillé et venté), parfois extrêmes, (tempêtes), et contrastent avec celles rencontrées vers l'intérieur des terres.



Unité Marais : milieu naturel

- Les aménagements réalisés par l'Homme depuis le Xème siècle ont permis de créer des milieux singuliers, marqués par des variations de salinité importantes et une diversité d'activités humaines, générant une grande richesse floristique et faunistique, et de paysages remarquables :
 - les marais salés sont peuplés par une végétation halophile et de nombreux invertébrés qui constituent l'habitat de nombreux oiseaux notamment migrateurs ;
 - les marais doux et saumâtres sont constitués de prairies naturelles inondables exploitées pour l'élevage extensif, on y trouve de une importante variété d'espèces végétales et une faune inféodées à ce milieu objet de nombreuses mesures de protections au niveau européen.
 - Mais ces aménagements ont créé un fonctionnement des marais nécessitant un entretien permanent (lutte contre l'envasement des canaux, entretien des digues et des ouvrages....), lesquels sont aussi fragilisés par leur sensibilité aux pollutions d'origine marine et continentale



Unité Marais : milieu anthropique

- Une anthropisation dont les 1ères traces remontent au 10ème siècle pour des besoins alimentaires (marais salants, ostréculture, conchyliculture, élevages...), et plus récemment pour favoriser la production céréalière (hydraulique agricole, irrigation)
- Une artificialisation des sols (par assèchement et comblement des marais) liée à l'urbanisation, aux infrastructures (ex : RD137, voie ferrée, gares...) et aux équipements (Ex : STEPs), pour répondre aux pressions touristiques et foncières. La tâche urbaine prend deux formes du nord au sud :
 - au nord de La Rochelle, elle se retrouve sous forme d'îlots d'urbanisation qui se sont développés en découpant les zones de marais en marais distincts ;
 - au sud de La Rochelle, elle s'appuie sur les cordons dunaires et les marais rétro-dunaires et est quasi-continue jusqu'à Châtelailon-Plage ;

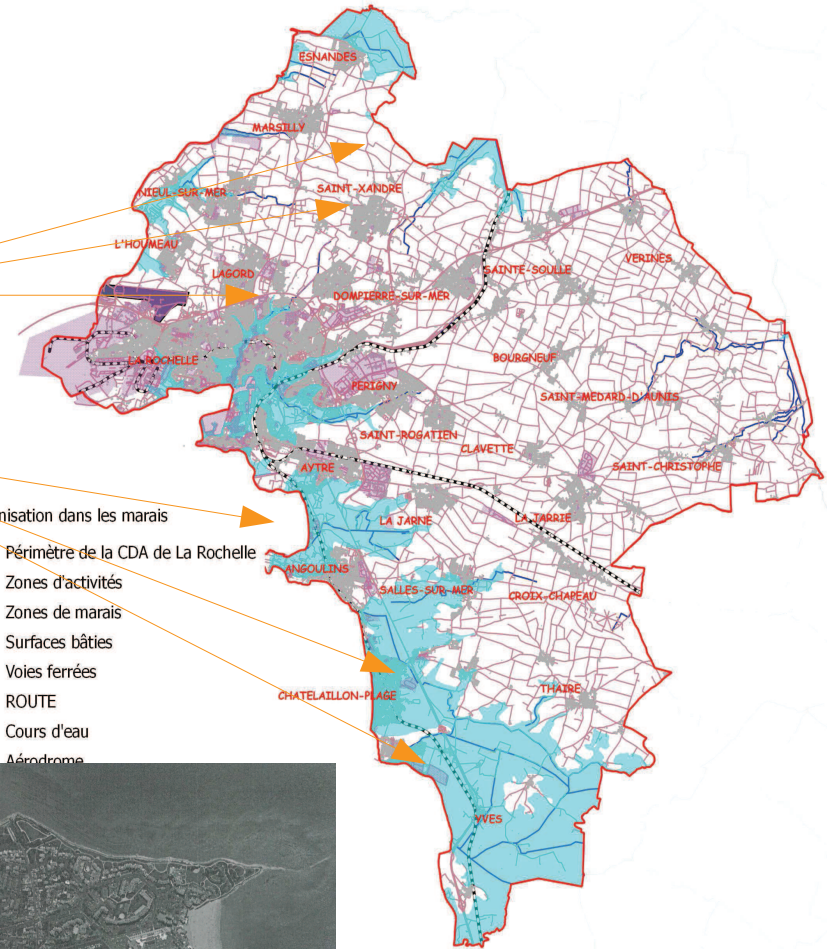
Un exemple d'artificialisation d'un territoire :

La Rochelle-Ouest, prise de vue 1970



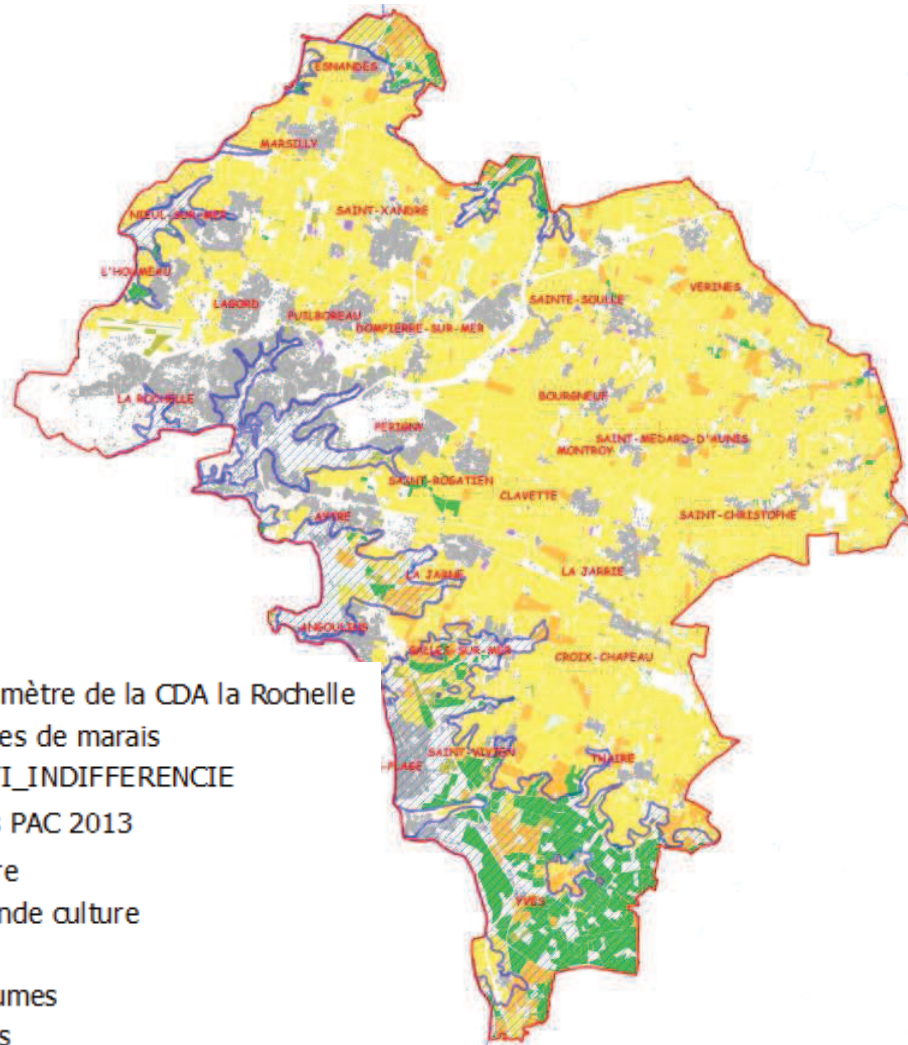
Urbanisation dans les marais

- ▭ Périmètre de la CDA de La Rochelle
- ▭ Zones d'activités
- ▭ Zones de marais
- ▭ Surfaces bâties
- Voies ferrées
- ROUTE
- Cours d'eau
- ▭ Aéroport



Unité Marais : milieu anthropique

- Des usages et des activités diversifiés témoins d'une attractivité emblématique du littoral atlantique
 - une agriculture représentant 4000 ha de terres cultivées dominés par les céréales, mais une présence encore importante de l'élevage en Pays Rochefortais qui entretient les marais



- une activité touristique importante qui place le département au 1^{er} rang en terme de fréquentation sur la façade atlantique
- des loisirs typiques des côtes du département
- des équipements permettant un accueil pédagogique au sein des marais

Unité Marais : diagnostic

Aptitudes du milieu naturel	Contraintes du milieu naturel
<p>Ressource abondante en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - douce liée aux apports météoriques saisonniers et exceptionnels et retenue par le substrat imperméable - salée liée aux grandes marées et aux submersions marines 	<p>Sensibilité des écosystèmes aux phénomènes de submersion marine et inondation ou sécheresse exceptionnelle (changement climatique)</p>
<p>Richesse floristique et faunistique et rôle important dans le fonctionnement du cycle de vie de nombreuses espèces (sites de reproduction, haltes migratoires, zones de nourrissage et de repos)</p>	<p>Milieus sensibles aux pollutions par ruissellement et infiltration (agriculture, infrastructures)</p>
<p>Capacité d'écrêtage des crues et rôle épurateur des eaux</p>	<p>Milieus sensibles à la gestion anthropique (gestion des niveaux d'eau et de salinité au moyen des canaux)</p>
<p>Sols fertiles et variés selon la salinité (production de biomasse importante et diversité des milieux)</p>	<p>Liquéfaction des sols (si séisme)</p>
	<p>Retrait gonflement des argiles</p>
	<p>Prolifération de certaines espèces invasives (jussie, ragondins, moustiques...)</p>
Opportunités/Atouts du milieu anthropique	Faiblesses/Contraintes du milieu anthropique
<p>Paysage singulier caractéristique des marais atlantiques propice à un tourisme ciblé (thématique?) et aux activités de nature (chasse, pôles nature, petits patrimoines caractéristiques des marais...)</p>	<p>Détérioration de la qualité des eaux et variabilité de la quantité d'eau => vulnérabilité aux pollutions (agriculture, mer, pluie et ruissellement venu des terres hautes)</p>
<p>Disponibilité de la ressource en eau pour la pérennité des milieux et des activités (agriculture, conchyliculture, pêche...)</p>	<p>Risques de fermeture des milieux, envasement (si manque d'entretien)</p>
<p>Présence d'acteurs organisés (syndicats) pour l'entretien et la maintenance des canaux et des marais</p>	<p>Vulnérabilité aux risques de submersion marines et d'inondation du développement urbain significatif dans cette unité (Tasdon, Yves, etc.)</p>
<p>Milieus favorables à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élevage extensif - la conchyliculture - la saliculture - la pisciculture 	<p>Pressions foncières sur les terres de marais</p>
	<p>Conflits d'usage concernant les niveaux d'eau entre les différentes activités</p>
	<p>Morcellement des marais par les infrastructures et les équipements (STEP)</p>
	<p>Problèmes liés à l'accueil touristique de masse saisonnier (campings)</p>
	<p>Pérennité de l'activité conchylicole : vulnérabilité, pollutions, virus, écart de salinité</p>
	<p>Fragilité des exploitations d'élevage qui bénéficient d'un soutien permanent</p>
	<p>Abandon de l'élevage pouvant entraîner des problèmes de préservation des milieux</p>
	<p>Défaut d'entretien des digues et ouvrages hydrauliques; Yves, Esnandes</p>

Unité Marais : enjeux de développement durable

- **Enjeu 1 : anticipation des conséquences du réchauffement climatique :**

Il se traduit par des phénomènes météorologiques courts mais violents, répétés, entraînant la submersion des zones basses par élévation rapide et momentanée du niveau marin couplées parfois d'inondations venues des terres hautes, et allant progressivement vers le recul du trait de côte et la transformation des marais

Orientations proposées :

=> conforter les ouvrages de protection marine (digues) face aux zones déjà urbanisées dans un souci de protection civile,

=> maîtriser l'urbanisation future par un zonage délimitant les zones constructibles de celles où le marais doit être conservé pour préserver ses fonctionnalités,

=> Conserver une zone tampon entre les terres hautes et le marais pour permettre le recul du marais en préservant ses fonctionnalités.

- **Enjeu 2 : Maintien du bon fonctionnement du marais régulant le milieu marin et les terres hautes en vue de :**

=> préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau

=> conserver la biodiversité, notamment par la création d'espaces naturels à vocation pédagogique et de conservation,

=> maintenir les activités agricoles, et notamment l'élevage extensif, évitant ainsi la fermeture du milieu,

=> préserver le potentiel de développement des marais lié à cette activité agricole,

=> maintenir le rôle essentiel d'échange entre le milieu marin et les terres hautes par l'entretien des réseaux de canaux existant et la restauration des ouvrages à la mer, sans lesquels ces échanges ne peuvent être régulés (évacuation des eaux excédentaires venues de l'amont en périodes pluvieuses, et maintien d'un niveau d'eau minimum en période de déficit hydrique).

=> amélioration de la gestion par les partenaires

